



## COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

*Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal*

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	27	L'an deux mille vingt-trois, le lundi treize Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de <b>Marc REGNOUX, Maire</b> , à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi sept Février deux mille vingt-trois
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	20	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	4	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	24	

### PRESENT(E)S : 20

Marc **REGNOUX**, ANNE-CLAIRE **ARGENSON**, MIREILLE **AUGHEARD**, pierre **barraud**, Pauline **BATTESTI**, SYLVETTE **CARTIER**, Jean-claude **CAZALS**, DAMIEN **CHARLEUX**, SARAH **CHEVALLIER**, ERIC **DUEZ**, ADRIEN **GIVERNAUD**, David **GUASLARD**, Yves **JAOUEN**, DANIEL **JEAN**, DOMINIQUE **MAMET**, AMANDINE **MENUZZO**, Jean-Luc **MERCERON**, Murielle **PANIAGUA**, YOLANDE **PANIAGUA**, Françoise **TISSANDIER**

### REPRESENTE(E)S : 5

Sylvie **GRENIER** REPRESENTEE PAR Sarah **CHEVALLIER**

Geneviève **NICOLAS** REPRESENTEE PAR Yves **JAOUEN**

Matthieu **PERONA** REPRESENTE PAR Pauline **BATTESTI**

Vincent **OUSLATI** REPRESENTE PAR Pierre **BARRAUD**

### ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

INGRID **GIVRY**

Cyrille **BEC**

Jean-Marc **TAVIOT**

Secrétaire de séance : ERIC **DUEZ**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H. Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 05 Décembre 2022 appelle des remarques particulières de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 05 Décembre 2022 est :

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Rapporteur : Marc REGNOUX

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT Délibération du 28 mai 2020	TIERS	OBJET	MONTANT (€ HT)
4. Marchés publics, accords-cadres, avenants passés en délégation du Conseil Municipal			

## FINANCES

### 1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Marc REGNOUX

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport d'orientation budgétaire

La présentation se déroule en 3 temps :

- La situation globale (Européenne et, nationale)
- Le réalisé 2022
- Les grandes orientations budgétaires pour 2023

Ce document est la base de l'élaboration des budgets (Principal, CCAS et Caisse des Ecoles) qui seront présentés à l'occasion du Conseil Municipal du 20 Mars ainsi que le compte administratif

(Voir Documents en annexe)

Le conseil Municipal est informé du réalisé 2022 et des orientations budgétaires 2023

## 2. OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25%

Rapporteur : Marc REGNOUX

Les budgets ne seront votés que fin Mars 2023, d'ici là, et afin de payer les fournisseurs, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la possibilité d'ouvrir les crédits en investissement dans la limite de 25%

*L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

***En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.***

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée lors d'exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

***Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.***

(Voir Document en annexe)

- Il sera proposé au Conseil Municipal de valider l'ouverture des crédits en investissement 2023 avant le vote du budget prévu le 20 Mars 2023

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

L'ouverture des crédits en investissement à hauteur de 25%

### 3. REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE LA ZONE ECONOMIQUE DE MOZAC A RLV

Rapporteur : Marc REGNOUX

La commune, membre de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, perçoit le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal est devenu obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

La loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 et notamment l'article 15, a rétabli à compter 3 décembre 2022 le caractère facultatif du reversement à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune.

Par délibération n°20221213.07, le conseil communautaire de RLV réuni le 13 décembre 2022, a approuvé le principe de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération à hauteur de 100 % du produit de la taxe d'aménagement perçu dans le périmètre des zones d'activité économique communautaires,

Le champ d'application de la présente convention porte sur toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

- Il sera proposé au Conseil municipal de valider le principe de reversement de la taxe d'aménagement à RLV
- Il sera proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement à RLV

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Le principe de reversement de la taxe d'aménagement de la zone économique à RLV et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de reversement

#### 4. MODIFICATION DES STATUTS DE RLV ET RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Rapporteur : Marc REGNOUX

Le conseil communautaire réuni le 13 décembre 2022 a délibéré sur :

- La modification des statuts de RLV permettant ainsi d'intégrer le versement de la contribution annuelle au SDIS dans le cadre du transfert de compétences
- La traduction dans les statuts de la communauté d'agglomération, les dispositions de la loi NOTRE concernant les compétences « eau potable », « assainissement » et « eaux pluviales urbaines »  
C'est maintenant au tour des conseils municipaux des 31 communes de délibérer sur le sujet

Les communes sont également sollicitées pour valider l'adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui prévoit le transfert de compétences vers RLV des compétences suivantes :

- Financement du Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ)
- Contribution au budget du Service Département d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Financement de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines »
  - Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications suivantes des statuts de RLV :
    - L'article 4 : compétences obligatoires est ainsi complété :
      - 4.8 : L'eau
      - 4.9 : L'assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT
      - 4.10 : La gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L2226-1
    - L'article 6 : Compétences facultatives est ainsi complété et modifié :
      - 6.8 : En matière de financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)  
La prise en charge de la contribution due au SDIS du Puy de Dôme pour l'ensemble du territoire de RLV
      - 6.8 – Autres compétences facultatives devient 6.9- Sa rédaction reste inchangée
  - Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT et d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne Volcans

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Les modifications des statuts de RLV et le rapport de la CLECT

## 5. SUBVENTION VOL'CHŒURS

Rapporteur : Yolande PANIAGUA

Le dimanche 08 Janvier 2023, L'association Mozacoise Vol 'chœurs a présenté son spectacle de 2 heures, « Entre deux mondes » dans le cadre de l'accueil en résidence sur la salle Arlequin

Cela consiste à mettre à disposition la salle pour permettre les réglages techniques (son et lumières) et syénitiques.

Le projet, en sortie de résidence, a été proposé aux mozacois à coût réduit au regard de l'investissement que représente un tel spectacle. Il était convenu que la ville de Mozac reverse les recettes de la billetterie en ligne (Dispobillet) afin de couvrir une partie des frais engagés. Ce n'est comptablement parlant, pas possible

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le principe d'une subvention exceptionnelle de 200€

- Il sera proposé au Conseil municipal de valider le principe d'une subvention de 200€ à l'association Vol'Choeurs

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

La subvention exceptionnelle à l'association Vol'Choeurs

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 6. PETITES VILLES DE DEMAIN : PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ

Rapporteur : Marc REGNOUX

Dans le cadre de l'étude pour le réaménagement du Centre-Bourg de la ville de Mozac menée par Axe Saône depuis Septembre 2022, nous avons sollicité 2 aides financières pour lesquelles nous avons obtenu les notifications d'attribution du Conseil Départemental.

La volonté de Monsieur le Maire et des membres du COPIL PVD est d'associer les habitants dans cette démarche. Il a donc été décidé de lancer une enquête auprès de l'ensemble des mozacois afin de recueillir leurs avis.

Nous avons obtenu un accord de principe du Conseil Départemental afin que le coût de cette enquête soit également subventionné. Un courrier a été transmis le 03 Février 2023 dans ce sens

Ci-dessous, le nouveau Plan de financement :

03/02/2023

Fonds ingénierie PVD par EPCI (pour 3 communes) 85 000 €  
 Si répartition équitable pour chaque commune : 28 333 €

Aide RLV étude centre-bourg : Possible jusqu'à 50 % du reste à charge  
 (plafond max. =15 000 €)

Coût prévisionnel de l'étude :

	COUT TOTAL ETUDE	Bureau d'études AXE SAONE	Enquête Habitants (prestation La Poste)
en HT	45 731,94 €	42 062,50 €	3 669,44 €
	9 146,39 €	8 412,50 €	733,89 €
en TTC	54 878,33 €	50 475,00 €	4 403,33 €

Montant des Dépenses en € HT		Montant des Recettes en €		
Intitulé	Budget	Co-financeurs	Participation en %	Participation en €
ETUDE "PLAN GUIDE" MOZAC	45 731,94 €	Département (Habitat)	43,73%	20 000,00 €
		Fonds ingénierie PVD	26,43%	12 085,55 €
		RLV	9,84%	4 500,00 €
		Part communale	20,00%	9 146,39 €
TOTAL en € HT	45 731,94 €		100,0%	45 731,94 €

- Il sera proposé au Conseil municipal de valider le nouveau Plan de Financement de l'étude Plan-Guide, intégrant l'enquête aux habitants de Mozac

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Le nouveau plan de financement de l'étude Plan-Guide

## ORGANISMES EXTERIEURS

### 7. COMPOSITION ET ATTRIBUTION DE LA COMMISSION FINANCES

Rapporteur : Marc REGNOUX

Les Finances étant une prérogative de Monsieur le Maire, la commission Finances n'a jamais été décrite. Or il s'avère qu'un avis collégial, notamment lors du rapport d'orientations budgétaires et de la construction des budgets, est souhaitable. Il est donc proposé de constituer une commission finances dont les membres pressentis sont :

Marc Regnoux  
Jean-Luc Merceron  
Daniel Jean,  
Eric Duez  
Murielle Paniagua  
Yolande Paniagua  
Sarah Chevallier

Invitées :  
Nadège HUBERT  
Sandrine LOPES

Les membres du Conseil Municipal qui souhaiteraient participer à cette commission sont les bienvenus et sont invités à se faire connaître auprès de Nadège HUBERT sous une semaine à compter du 13/02

La commission Finances veille à garantir une gestion financière saine et réaliste de la commune. Elle supervise et prend connaissance du budget afin de contenir les dépenses publiques, d'optimiser la capacité d'investissement de la commune et de maintenir des taux d'imposition modérés.

Elle se réunit à l'occasion du ROB, de la présentation des Budgets de l'année N, au mois de Juin et Octobre pour le suivi budgétaire et d'éventuelle décision modificative

- Il sera proposé au Conseil municipal de valider la composition et les attributions de la commission Finances

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

La composition et les attributions de la commission Finances

#### **8. DOSSIERS DE SUBVENTIONS DETR – DSIL – FONDS VERT- FIC -REGION**

**Rapporteur : Marc REGNOUX**

Suite à la présentation du ROB et la présentation des investissements de la commune sur l'année 2023, certains projets vont faire l'objet d'une ou plusieurs demandes de subventions auprès notamment de la région, du Conseil Départemental ou la Préfecture.

En plus des subventions habituelles, l'état accompagne les communes sur leurs économies d'Énergie et transition écologique grâce au Fonds vert, portant sur des projets de rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables. Les communes peuvent en bénéficier à hauteur de 80% du projet.

Afin d'élaborer les dossiers de subventions des délibérations sont à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers.

Les projets éligibles aux subventions qui seront demandées en 2023 sont :

	Montant Projet
<b>2023</b>	
Rénovation Energétique Gymnase	470 000,00 €
Rénovation du service Technique	50 000,00 €
Equipements numériques écoles et centre de loisirs	15 000,00 €
Volets anciennes écoles	45 000,00 €
Remplacement C15 du service technique	22 000,00 €
Poste ENEDIS	1 500,00 €
Vestiaires complexe sportif	20 000,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>623 500,00 €</b>

- Il sera proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes subventions de subventions selon le document joint en annexe

Le conseil Municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Les grands projets d'investissements 2023 et la possibilité de déposer des demandes de subventions DETR/DSIL/Fonds Vert/FIC/RLV et Région correspondants

## ORGANISMES EXTERIEURS

9. DON DES LIVRES DES MOINES DE L'ABBAYE DE MOZAC ALA BIBLIOTHEQUE DU PATRIMOINE DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Rapporteur : Marc REGNOUX en l'absence de Matthieu PERONA

Le grenier du presbytère conservait jusqu'en janvier 2023, dans de très mauvaises conditions (poussière, humidité, bêtes, etc.), des livres essentiellement religieux datant des XVIIe et XVIIIe siècles. Ils sont la propriété de la commune de Mozac. La quarantaine de livres, antérieurement au départ des moines en 1790, a été récemment déplacée de manière provisoire, en lieu sûr. Contact a été pris avec Pierre TRIBHOU, Conservateur et directeur de la bibliothèque du patrimoine de Clermont Auvergne Métropole, qui se déclare prêt à accepter le don de ces ouvrages par la commune de Mozac. Il s'engage à en assurer l'inventaire et le référencement dans le catalogue de la bibliothèque, à garder l'intégrité de la collection et à l'indexer sous une cote spécifique de recherche « abbaye de Mozac », comprenant la mention du donateur (ville de Mozac) et une explication historique de ces ouvrages. Ainsi, les ouvrages des religieux de Mozac seraient conservés dans des conditions adéquates et pérennes et seraient plus utiles aux chercheurs.

Ces ouvrages ne possèdent aucune protection au titre des Monuments historiques. Néanmoins, la commune de Mozac a informé Nicolas DOUEZ, Conseiller Livre et Lecture à la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est précisé que les ouvrages postérieurs à la période révolutionnaire et acquis par des curés de Mozac demeurent la propriété de la paroisse Notre-Dame-des-Sources en pays riomois. Ces derniers restent donc en place, dans le presbytère, et ne sont pas concernés par cette donation.

- Il est donc proposé au Conseil municipal :
  - d'autoriser Monsieur le maire à demander aux services municipaux de procéder à l'inventaire et au récolement des ouvrages précités : auteurs, titres, années de publication, photos des couvertures et des frontispices ;
  - d'autoriser Monsieur le maire à faire rédiger l'acte de donation desdits ouvrages inventoriés à Clermont Auvergne Métropole et plus précisément au fonds de la Bibliothèque du Patrimoine ;
  - d'autoriser Monsieur le maire à mandater un élu ou un agent communal pour transporter lesdits ouvrages de Mozac jusqu'à la Bibliothèque du Patrimoine de Clermont Auvergne Métropole et de recueillir auprès de son directeur la preuve de leur livraison et le document d'acceptation du don.

Le conseil Municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Le don de ces ouvrages à la bibliothèque du Patrimoine

## 10. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RLV EN VUE DE L'ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN

Rapporteur : Marc REGNOUX

Le 21 Septembre 2022, nous avons été sollicités par RLV pour intégrer le groupement de commande déjà existant, à l'occasion de son renouvellement.

Ce nouveau groupement prévoit :

- Un lot consacré à l'achat de produits d'entretien
- Un lot consacré à l'achat de solution à l'eau ozonée. (Expérimentation côté RLV dont nous pourrions nous inspirer à terme)

Nous nous sommes procurés le BPU et force est de constater que les tarifs proposés dans le cadre de ce groupement sont plus avantageux que ceux que nous obtenons auprès de nos fournisseurs, d'environ 3%. S'agissant du renouvellement, nous n'avons pas les tarifs applicables en 2023 mais tout laisse à penser que la mutualisation sur ce type de produits est intéressante.

- Il sera proposé au Conseil municipal de valider l'adhésion au groupement de commandes coordonné par RLV sur le lot 1 : Achat de produits d'entretien

Le conseil Municipal :

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

L'adhésion au groupement d'achat sur les produits d'entretien coordonné par RLV

## URBANISME ET FONCIER

## 11. RENOMMAGE DE LA RUE ROUGER EN RUE JEAN-BAPTISTE ROUGIER

Rapporteur : Jean-Luc MERCERON en l'absence de Matthieu PERONA

Conformément à la délibération votée en séance du Conseil municipal le lundi 30 mai 2022, un courrier a été adressé aux riverains de la rue Rouger pour les informer de la modification de nom de rue à venir et recueillir leurs avis. Une large communication a été diffusée sur les réseaux sociaux officiels de la ville. Le secrétariat de mairie n'a été destinataire d'aucune remarque ni opposition à ce projet.

La commune préviendra sans délai La Poste et les services fiscaux. Elle accompagnera les riverains dans les quelques démarches administratives à effectuer pour notifier ce changement d'adresse. Un guide pratique sera distribué aux riverains et le secrétariat de mairie sera disponible pour tout accompagnement utile.

- Il est donc proposé au Conseil municipal :
- D'approuver la modification de nom de la « rue Rouger » en « rue Jean-Baptiste Rougier » ;
- D'autoriser Monsieur le maire à procéder à la commande de deux plaques de rue en remplacement des anciennes plaques et d'informer, par arrêté municipal, les propriétaires des immeubles concernés de la prochaine pose des plaques au frais de la commune (cf. article R2512-6 du Code général des collectivités territoriales).

Le conseil Municipal :

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Le changement du nom de la rue Rouger en Rue Jean-Baptiste ROUGIER

#### **12. EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE ECONOMIQUE**

Rapporteur : Jean-Luc Merceron

Nous avons été sollicités par la Mairie d'Enval afin d'acter pour la zone économique Espace Mozac l'extinction de l'éclairage de 22h à 6h dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

La commune ayant pris de longue date une décision similaire pour l'éclairage du Centre-Bourg, nous avons répondu favorablement à cette demande par le biais d'un arrêté municipal.

- Il sera proposé au Conseil municipal de valider la décision d'extinction de l'éclairage public de la zone économique de 22h à 6h de manière rétroactive

Le conseil Municipal :

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

L'extinction des éclairages public de la zone économique

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Réflexion au sein du Conseil Municipal dans le but d'harmoniser l'extinction de l'éclairage entre le centre-Bourg et la zone économique qui permettrait de réaliser de substantielles économies et répondrait à un des grands axes du Plan de sobriété énergétique. Le groupe de travail dirigé par Jean-Luc MERCERON proposera prochainement de nouveaux horaires. Une négociation sera à mener avec Eiffage sur le coût de paramétrage de l'ensemble des lampadaires concernés

- Questions du public :

- Quelles sont les autorisations à détenir pour entreposer un casier de 15 Bouteilles de Propane sur son terrain ?

Aucune autorisation pour 15 bouteilles mais un stockage sécurisé :

- le stockage de bouteille de gaz propane est interdite en intérieur, en raison des caractéristiques du gaz (la pression dans une bouteille propane est de 8 bar alors qu'elle n'est que de 1,5 bar pour du butane).
  - Suite au décret n° 2014-285 du 3 mars 2014, obligation de stockage exclusivement en extérieur, dans un abri adapté et sur un sol non combustible
  - Pas de signalement ni d'autorisation quand la quantité totale d'acétylène ne dépasse pas 250 kg et la quantité de propane ou butane ne dépasse pas 6 tonnes sur un site.
  - bouteille de gaz doit être placée debout à la verticale et jamais couchée. En position couchée, le gaz butane ou propane passe de l'état gazeux à l'état liquide et une fuite de gaz peut se produire. En plaçant une bouteille de gaz à l'horizontale il y a donc un risque que le gaz s'échappe et provoque un feu en cas d'étincelle.
- La réfection du Chemin Vert côté accès par la rue Gabriel Mercier est-elle envisageable ?

Monsieur Jean-Luc Merceron étudiera les possibilités

ROB						BP 2023 liste exhaustive	BP 2023 1ers arbitrages	BP 2023 2ième arbitrage
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Atterrissage 2020	Atterrissage 2021	BP 2022	Atterrissage 2022	Taux d'exécution			
Charges à caractère général	767 982	804 408	765 450	722 274	94%	809 898	775 000	775 000
Charges de personnel	1 351 175	1 327 046	1 587 550	1 585 969	100%	1 957 625	1 957 625	1 957 625
Atténuation de produits	39 977	39 778	78 500	75 184	96%	78 500	70 000	70 000
Autres charges de gestion courantes	298 905	305 478	328 420	324 435	99%	215 000	200 000	200 000
Charges financières sur emprunts en place	71 262	64 072	82 945	77 679	94%	86 045	86 045	76 263
Charges financières sur emprunts nouveaux								
Charges exceptionnelles	79 672	0	1 000	160	16%	500	500	500
<b>TOTAL CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 608 973</b>	<b>2 540 782</b>	<b>2 843 865</b>	<b>2 785 701</b>	<b>98%</b>	<b>3 147 568</b>	<b>3 089 170</b>	<b>3 079 388</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Atterrissage 2020	Atterrissage 2021	BP 2022	Atterrissage 2022	Taux d'exécution			
Atténuation de charges	25 721	22 341	30 000	76 669	256%	35 000	45 000	45 000
Produits des services et du domaines	44 463	33 014	102 677	75 240	73%	275 100	275 100	275 100
Impôts et taxes	2 300 012	2 402 732	2 476 149	2 465 201	100%	2 395 965	2 496 000	2 532 522
Dotations et participations	332 421	299 061	376 783	330 352	88%	281 846	311 000	311 000
Autres produits de gestion courante	185 709	217 272	192 000	195 838	102%	300 200	300 200	300 200
Produits financiers			0	1,2		-		
Produits exceptionnels	138 857	72 964	8 800	15 898	181%	6 000	6 000	6 000
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 027 183</b>	<b>3 047 384</b>	<b>3 186 409</b>	<b>3 159 199</b>	<b>99%</b>	<b>3 294 111</b>	<b>3 433 300</b>	<b>3 469 822</b>
Epargne de gestion		506 602		451 177		232 588	430 175	466 697
Epargne brute				373 498		146 543	344 130	390 434
Dotations nettes aux amortissements	278 313	278 313		117 845		120 000	120 000	120 000
<b>INVESTISSEMENT</b>	2020	2021	BP2022	Atterrissage 2022	Taux d'exécution			
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	2 153	27 840	28 720	103%	1 320	1 320	1 320
Subventions d'équipement versées (204)	5 841	12 709	32 762	11 895	36%	15 881	15 881	15 881
Participation EPU				0				
Autres dépenses d'équipement	143 218	171 721	59 745	535 880		497 647	497 647	497 647
Projets futurs	68 357	507 331	460 161		103%	802 158	285 500	209 994
Enveloppe fonds de concours aux communes				0				
Remboursement d'emprunts en cours	243 810	247 500	250 000	248 635	99%	288 635	319 412	354 395
Remboursement d'emprunts futurs								
Autres dépenses financières (deficit année antérieur)			496 036	496 036	100%	312 820	320 279	320 279
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>461 226</b>	<b>941 414</b>	<b>830 507</b>	<b>1 321 166</b>	<b>159%</b>	<b>1 918 461</b>	<b>1 440 039</b>	<b>1 399 516</b>
FCTVA	132 791	69 117	33 000	33 050	100%	101 364	101 364	101 364
Taxe d'aménagement	66 009	98 634	100 000	265 132	265%	100 000	100 000	100 000
Excédent de fonctionnement capitalisé	243 834	166 134	310 329	373 498	120%	256 313	293 603	390 434
Subventions d'investissement	75 400	700	553 544	189 640	34%	171539 + 29kE Plan guide +5kE CHAUFFAGE GYMNASSE+ Solaire		213 539
Autres recettes d'investissement(Fond RLV)				0				94 000
Emprunt d'équilibre	0	0		700 000				500 179
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>518 034</b>	<b>334 585</b>	<b>996 873</b>	<b>1 561 320</b>	<b>157%</b>	<b>765 216</b>	<b>802 506</b>	<b>1 399 516</b>
Epargne nette				124 863		-	142 092	24 718
Dettes au 31/12						3 176 072	3 176 072	3 176 072

INVESTISSEMENTS 2023 PRESENTIS

**Service Public - Tourisme - Patrimoine (D. JEAN)**

Désignation Compte	N°de fonction	N°de compte	N° Opération	Désignation Opération	Commentaires	Investissements retenus 2023	Financement	Montants Reste à Charge 2023
<i>Acquisition logiciel etat civil/Elections</i>	20	2051	761	Materiels Administratifs	RAR reporté	<b>1 320,00 €</b>	RAR 2022	<b>1 320,00 €</b>
<i>Etude Petites Villes de Demain</i>		203		Petites villes de demain		<b>45 731,94 €</b>	Département : 20Ke + Fonds ingenierie PVD : 12Ke+ RLV :4,5Ke	<b>9 146,39 €</b>
<i>Mobiliers urbains -4 bacs orangerie rue de l'abbaye</i>	810	2158	411	Equipements Service Technique	Plan pluriannuel	- €		
<i>Mobiliers urbains - poubelles publics, bancs (RP Europe, Lot St Paul, Lot Ambène</i>	810	2158	411	Equipements Service Technique	prio1	- €		
<i>Mobiliers Urbains - borne canine + signalisation (Rue Jabot, lot st Paul, Rue de l'Ambène)</i>	810	2158	411	Equipements Service Technique	prio1	- €		
<i>Barrieres de securistion (50)</i>	810	2158	411	Equipements Service Technique	Prio3 - Non retenu			
<i>Pont pour cables Parc de l'Abbaye</i>	810	2158	411	Equipements Service Technique	Prio2	- €		

<i>Vitrine bois Parc Abbaye</i>	810	2158	411	Equipements Service Technique	Prio2- Vitrine d'informations	- €		
<i>Renouvellement outillages ST</i>	810	2158	411	Equipements Service Technique	Prio1+ Tondeuse thermique et outillages pour benevoles	4 000,00 €		4 000,00 €
<i>Remplacement materiel informatique vetuste</i>	020		761	Materiels Administratifs	Ecoles + CL +ST + Abdel	15 000,00 €	FIC equipements numeriques des écoles - 20%	12 500,00 €
<i>Vidéosurveillance</i>	810				Projet non abouti - non retenu	- €		
<i>Remplacement du C15 par un utilitaire</i>	810		411	Equipements Service Technique	prio1- C15 ne passe plus au contrôle technique//Financement par publicités//Infocom	22 000,00 €	100% - Infocom	- €
<i>Jeux parc bossin</i>	810	2184			Prio2 - Non retenu	- €		

**Vie du territoire - Urbanisme - Environnement (J-L MERCERON)**

Désignation Compte	N°de fonction	N°de compte	N° Opération	Désignation Opération	Commentaires	Investissements retenus 2023	Financement	Montants Reste à Charge 2023
<i>Eclairage public - divers</i>	814	2041582	53	Travaux Eclairage public	RAR non reporté - Plan pluriannuel de 10Ke	7 928,00 €	RAR 2022	7 928,00 €
<i>Réhabilitation partielle mairie</i>	020	2313	56	Travaux bâtiment Mairie	RAR reporté	334 421,59 €	RAR 2022	334 421,59 €
<i>Travaux école maternelle mise en sécurité - (avenant maîtrise d'œuvre 13 000€ MIR et 7 700€ EUCLID et 1700€ CT SOCOTEC / étude de</i>		2313	5803	Travaux école Maternelle	Restera à réaliser 14Ke selon RP - Abdel fait le point	14 105,40 €	RAR 2022	14 105,40 €

sol 2 200€)								
Isolation combles aménageables (centre de loisirs / école ancienne)	020	2313	58	Groupe scolaire	RAR reporté	20 000,00 €	RAR 2022 - voir si éligible fonds verts	20 000,00 €
toiture presbytère	324	2315	79	Domaine de l'abbaye	RAR reporté	10 000,00 €	RAR2022	10 000,00 €
maitrise oeuvre VRD rue des pruniers	822	2315	91	PVR 2 rue des Pruniers	Reporter le RAR + 187K€ de travaux à prévoir en 2024	- €		
étude VRD rue ambène et chemin du peiroux	822	2315	9918	Rue de l'Ambène	RAR reporté + travaux à prévoir en 2024(200K€)	3 000,00 €		2 592,00 €
Clôture parcelle communale devant M.Tallet					Devis engagé	6 000,00 €		6 000,00 €
Etude renovation Service technique						10 000,00 €		10 000,00 €
Amenagement RDC bâtiment des moines	324		79	Domaine de l'abbaye	Plan pluriannuel : Electricité à revoir entièrement avant de prévoir un aménagement : risque d'incendie réel. 10K€ pour diagnostic + venue du SDIS pour passage en ERP, blocs secu et extincteurs = 20Ke	30 000,00 €	Voir si éligible FIC (Restauration de monuments historiques classés et inscrits	30 000,00 €
Kit GSM Ascenseur MDA	025	2135	83	Maison des associations		2 064,00 €	Obligation réglementaire	2 064,00 €
Kit GSM Ascenseur Ecole Maternelle	211	2135	5803	Travaux Ecole maternelle		600,00 €	Obligation réglementaire	600,00 €

<i>Parvis abbatiale</i>	324		79	Domaine de l'abbaye	Plan pluriannuel : parvis et sécurisation de l'abbaye	- €		
<i>Eclairage de la facade Est du bâtiment jouxtant la cour du cloître</i>	324		79	Domaine de l'abbaye	Prio 2	- €		
<i>Accessibilité et Sécurité du Centre de loisirs</i>	421	2313	7101	Centre de Loisirs	Prio 2 - les travaux auraient dû commencer en 2022 - Non retenu	- €		
<i>Aménagement espace de vie du ST</i>	810	2313	411		Prio1 - chiffrage en attente - <b>Transfert du ST au RDC = juste du cloisonnement + sanitaires</b>	- €		
<i>Rue Louis Dalmas T1</i>		21534			Prio 3- non retenu	- €		
<i>opération SOLAIRE DOME - Service technique</i>					2 subventions, reste à charge = 10,9k€	11 000,00 €		11 000,00 €
<i>OPAH ravalement facades</i>					Financement uniquement sur rue Hôtel de ville et rue de l'abbaye	2 000,00 €		2 000,00 €
<i>Acquisition de diverses parcelles (parcelles Ramos) - parcelle AD 238</i>					Voir Eléonore	- €		
<i>Extension électrique lotissement SCI du Chancet</i>					Certainement pas un projet 2023 - A voir sur 2024	- €		
<i>Voie verte Malauzat-St Genest</i>	822				Prio 2 - non retenu(Voir avec RLV)	- €		
<b>Vie associative - Sport (S. CHEVALLIER)</b>								
Désignation Compte	N°de fonction	N°de compte	N° Opération	Désignation Opération	Commentaires	Investissements retenus 2023	Financement	Montants Reste à Charge 2023

<i>Travaux de mise en sécurité complexe sportif (porte entrée gymnase + bardage baie vitrée façade ouest)</i>	40	2313	5504	Mise en sécurité du complexe sportif	Imputé sur le 2135//imputé sur budget primitif alors que c'est du RAR2021 - clos	74 434,58 €	74 434,58 €
<i>Faiences douches USM et Gymnase</i>	40				Voir si plan pluriannuel	- €	
<i>Aérateur Couteau Terrain</i>	40	2158				- €	
<i>Petits outillages</i>	40	2158				2 000,00 €	2 000,00 €
<i>Tondeuse</i>	40	2158				- €	
<i>Programmation arrosage terrain N°2</i>	40	2158			Prio 2 - non retenu - Terrain non homologué + restriction d'eau (interdiction d'utiliser l'eau du ruisseau, il faudrait arroser avec de l'eau potable)	- €	
<i>Bac de reserve et decantation d'eau</i>	40	2158			Evite les problemes sur l'arrosage automatique du terrain d'honneur	- €	
<i>But de foot homologué - terrain N°2</i>	40	2158				- €	
<i>Programmation terrain N°1 et 2</i>	40	2158			Fonctionnement	- €	
<i>Remplacement des tatamis</i>					Abimés par le stockage		

<i>Securisation Maison des associations</i>	<i>025</i>	2135	83	Maisons des associations		8 000,00 €		8 000,00 €
<i>City park</i>	<i>40</i>	2313			Subventions possibles FIC et Région 60%	- €		
<i>Isolation Gymnase</i>	<i>40</i>				Decret tertiaire-Subventions 70%- Plan pluriannuel?	400 000,00 €		100 000,00 €
<b>Vie scolaire - Activités périscolaires - Enfance et jeunesse (M.PANIAGUA)</b>								
Désignation Compte	N°de fonction	N°de compte	N° Opération	Désignation Opération	Commentaires	Investissements retenus 2023	Financement	Montants Reste à Charge 2023
<i>2 postes ENEDIS</i>	<i>822</i>	2152	9621	Voirie 2021	avr-23	3 000,00 €	subvention Enedis 700€	800,00 €
<i>Extension espace Perrier - complément crédits travaux</i>	<i>422</i>	2313	59	Maison des jeunes (espace Perrier)		15 736,34 €	RAR2022	15 736,34 €
<i>Espace Perrier - Autres immo</i>	<i>422</i>	2188	59	Maison des jeunes (espace Perrier)	Clos	2 923,86 €	RAR2022	2 923,86 €
<i>store école maternelle - etage</i>	<i>211</i>	2135	5803	Travaux ecole Maternelle		6 500,00 €		6 500,00 €
<i>Changement Grillage cantine</i>						- €		
<i>Volets ancienne ecole</i>		2315	58	Groupe scolaire	Global ou Plan pluriannuel ? Subvention DETR 30% + 15% bonus(Isolation)	45 000,00 €	Eligible fonds verts	9 000,00 €
<i>Enceinte sono DJ</i>		2188	58	Groupe scolaire		- €		
<i>Autolaveuse</i>	<i>211</i>	2158			Prio 2 Non retenu	- €		

**Communication Y.PANIAGUA**

Désignation Compte	N°de fonction	N°de compte	N° Opération	Désignation Opération	Commentaires	Investissements retenus 2023	Financement	Montants Reste à Charge 2023
<i>Billetterie automatique</i>	30	2158	57	Complexe d'animations	Prio3 - billet web	- €		
<i>Petits équipements divers</i>	30	2158	57	Complexe d'animations	Pluriannuel Prio1	3 000,00 €		3 000,00 €
<i>Console Midas + boîtier de scène+cordon + flight case</i>	30	2158	57	Complexe d'animations	Prio1	7 569,00 €		7 569,00 €
<i>Lumieres Varytec</i>	30	2158	57	Complexe d'animations		- €		
<i>Lumieres LEDS</i>	30	2158	57	Complexe d'animations		- €		
<i>Sono mobile</i>	30	2158	57	Complexe d'animations		- €		- €
<i>Console de mixage numérique pour live et studio</i>	30	2158	57	Complexe d'animations		- €		
<i>Création Pergolas Arlequin et Végétalisation</i>	30	2313	57	Complexe d'animations	Prio2 - travaux en régie possible	- €		

• OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS A HAUTEUR DE 25%

Opération	Libellé opération	Compte M14	Compte M57	Fonction M14	Fonction M57	Budget primitif 2022	Plafond 25 %	Proposition crédits d'investissements avant le vote du budget 2023 (à actualiser en fonction des informations en votre possession)
411	Equipement services techniques	2158 - Autres installatins, matériel et outillages techniques	2158 - Autres installatins, matériel et outillages techniques	810 - Services communs	510 - Services communs	5 000,00	1 250,00	1 250,00
53	Travaux éclairage public	2041582 - Subv autres groupem. - bâtiments et installations	2041582 - Subv autres groupem. - bâtiments et installations	814 - Eclairage public	512 - Eclairage public	10 000,00	2 500,00	2 500,00
5504	Mise en sécurité complexe sportif	2158 - Autres installatins, matériel et outillages techniques	2158 - Autres installatins, matériel et outillages techniques	40 - Services communs	321 - Salles de sport, gymnases	10 000,00	2 500,00	2 500,00
5504	Mise en sécurité complexe sportif	2313 - Constructions en cours	2313 - Constructions en cours	40 - Services communs	321 - Salles de sport, gymnases	170 000,00	42 500,00	42 500,00
56	Travaux bâtiment Mairie	2313 - Constructions en cours	2313 - Constructions en cours	020 - Administration générale de la collectivité	020 - Administration générale de la collectivité	370 000,00	92 500,00	92 500,00
57	Complexe d'animation	2135 - Installations générales des constructions - Bâtiments publics	2135 - Installations générales des constructions - Bâtiments publics	30 - Services communs	30 - Services communs	15 000,00	3 750,00	3 750,00
57	Complexe d'animation	2184 - Mobilier	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	30 - Services communs	30 - Services communs	3 000,00	750,00	750,00
57	Complexe d'animation	2188 - Autres immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	30 - Services communs	30 - Services communs	7 000,00	1 750,00	1 750,00
58	Groupe scolaire	2313 - Constructions en cours	2313 - Constructions en cours	20 - Services communs	201 - Services communs	20 000,00	5 000,00	5 000,00
5803	Travaux école maternelle	2135 - Installatins générales des constructions - Bâtiments publics	2135 - Installatins générales des constructions - Bâtiments publics	211 - Ecoles maternelles	211 - Ecoles maternelles	5 000,00	1 250,00	1 250,00
5803	Travaux école maternelle	2315 - Installations, matériels et outillage techniques (en cours)	2315 - Installations, matériels et outillage techniques (en cours)	211 - Ecoles maternelles	211 - Ecoles maternelles	20 000,00	5 000,00	5 000,00
59	Maison des jeunes (espace Perrier)	2184 - Mobilier	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	422 - Autres activités pour les jeunes	331 - Centres de loisirs	15 000,00	3 750,00	3 750,00
59	Maison des jeunes (espace Perrier)	2313 - Constructions en cours	2313 - Constructions en cours	422 - Autres activités pour les jeunes	331 - Centres de loisirs	15 000,00	3 750,00	3 750,00
761	Matériel administartif ex 07-76	2051 - Constructions et droits similaires	2051 - Constructions et droits similaires	020 - Administration générale de la collectivité	020 - Administration générale de la collectivité	11 500,00	2 875,00	2 875,00
761	Matériel administartif ex 07-76	2158 - Autres installatins, matériel et outillages techniques	2158 - Autres installatins, matériel et outillages techniques	112 - Police municipale	11 - Police, sécurité, justice	5 000,00	1 250,00	1 250,00
761	Matériel administartif ex 07-76	2183 - Matériel informatique	21838 - Autre matériel informatique	020 - Administration générale de la collectivité	020 - Administration générale de la collectivité	12 000,00	3 000,00	3 000,00
79	Domaine de l'abbaye	2315 - Installations, matériels et outillage techniques (en cours)	2315 - Installations, matériels et outillage techniques (en cours)	324 - Entretien du patrimoine culturel	312 - Patrimoine	33 000,00	8 250,00	8 250,00
83	Maison des associations	2135 - Installations générales des constructions - Bâtiments publics	2135 - Installations générales des constructions - Bâtiments publics	025 - Aides aux associations (non classées ailleurs)	024 - Aides aux associations	7 000,00	1 750,00	1 750,00
9918	Rue de l'Ambène	2315 - Installations, matériels et outillage techniques (en cours)	2315 - Installations, matériels et outillage techniques (en cours)	822 - Voirie communale et routes	845 - Voirie communale	3 000,00	750,00	750,00
	<b>Totaux</b>					736 500,00	184 125,00	184 125,00

